

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-trois, le lundi 13 février 2023, à 18h30, le **Conseil municipal de la commune de GUILLESTRE**, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de **Madame Christine PORTEVIN, Maire**.

Date de la convocation du Conseil municipal : 7 février 2023

Nombre de conseillers : en exercice **19** - présents **16** - votants **18**

Présents : BELLEVILLE Patricia - BERARD Maxime - CERBINO-BARBEROUX Sylvie - CHARPIOT François - CHIAPPONI Marina - DEJY Guillaume - DU PONTAVICE Quentin - FEUILLASSIER Stéphanie - FEUTRIER Lucie - GARCIN Aurélien - GRANDGAUD Sélim-Thomas - HAUBERT IMBERT Isabelle - LANOE Loïc - MOULIN Dominique - PICHET Catherine - PORTEVIN Christine

Absents : FIORONI Stéphane

Pouvoirs de : ARMANDIE Jean-Pierre à CHIAPPONI Marina
COURT Sylvie à FEUILLASSIER Stéphanie

Secrétaire de séance : Maxime BERARD

**OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION DETR : RESTRUCTURATION
DE L'ILOT 1-A DU QUARTIER DE LA FRAIRIE**

N°20230213-22

Rapporteur : M. BERARD

Synthèse et exposé des motifs

La ville de Guillestre est engagée depuis 2015 sur un programme ambitieux de réhabilitation et revitalisation de son centre bourg. Depuis l'effondrement d'une maison de la Place Albert en 2014 puis la démolition, nécessaire, de sa voisine en 2020, un programme de réaménagement a vu le jour, comprenant la création de 13 logements, l'aménagement d'un espace public et la requalification de l'entrée Nord, des remparts et de la tour d'Eygliers.

Ce projet se compose plus précisément des éléments suivants :

- Création d'un espace public entre les remparts et les futurs logements de la Place Albert ;
- (Re)création d'une traboule permettant le passage entre la place Albert et le pôle de vie (Mairie, la Poste, Communauté de communes, pôle de santé (en construction) et future maison des citoyens) ;
- Réaménagement et requalification de la voirie et des cheminements piétons le long des remparts.

La ville de Guillestre avait sollicité en 2018 une subvention DETR, qui avait été attribuée afin d'accompagner la commune dans une opération de restructuration de cet îlot. Cette subvention avait été réaffectée en juin 2021 afin de prendre en compte une évolution du projet. Cette dernière s'est

avérée caduque car aucune justification de travaux n'avait été émise avant le 05 décembre 2021. Le projet avait pris malheureusement du retard par sa complexité intrinsèque (nombre d'acteurs impliqués, action sur ou à proximité de monuments patrimoniaux...), par la période de crise sanitaire, et pour finir, au fait que le permis de construire a été attaqué juridiquement. Le tribunal administratif de Marseille avait débouté la requête déposée pour défaut d'intérêt à agir au mois d'octobre 2022.

En novembre 2022, une demande de prolongation de subvention pour la requalification de l'entrée Nord de Guillestre (DETR 2018-DDP-CSEN-0364 du 05/12/2018) avait été formulée auprès des services de l'Etat mais celle-ci n'avait pas été retenue.

Le projet de construction des logements porté par 3F continue et les travaux sont prévus pour cette année. Le permis d'aménager pour le jardin est en cours de dépôt, pour un début de travaux à l'automne 2023, afin de concorder avec les délais de travaux de construction des logements porté par l'opérateur 3F Sud.

Malgré ces difficultés, la commune continue de mettre en œuvre toute l'énergie nécessaire pour permettre l'aboutissement de ce projet d'aménagement urbain. C'est pourquoi Madame le Maire propose de solliciter de nouveau les services de l'Etat pour co-financer ce projet à hauteur de 30% afin de compléter le financement de ce projet.

Madame le Maire ayant exposé les motifs conduisant à l'examen de la présente,

VU la convention de revitalisation du centre bourg et de développement du territoire valant OPAH pour la période 2017/2023, signée le 23 mars 2017 ;

VU l'avis du bureau municipal en date du 6 février 2023 ;

VU l'accord de subvention du département n° EX005187 en date du 20 juillet 2021 pour 30% sur un montant de 475 000 € HT soit 142 500 € ;

CONSIDERANT la nécessité de solliciter l'Etat pour une subvention afin de permettre l'aboutissement de ce projet.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE A L'UNANIMITE,

- **ADOpte** le plan de financement suivant :

DEPENSES HT		RECETTES HT	
Opération Restructuration Ilot 1A	475 000 €	Etat – DETR (30%)	142 500 €
		Département (30%)	142 500 €
		Autofinancement Communal (40%)	190 000 €
TOTAL	475 000 €	TOTAL	475 000 €

- **AUTORISE** Madame le Maire à solliciter les services de l'Etat pour l'obtention d'une subvention à hauteur de 30% soit 142 500 € sur un total de 475 000 € HT ;
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer tous les actes utiles à cet effet.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

A GUILLESTRE, le 13 février 2022,
Le Maire, Christine PORTEVIN